

<b>LISTE DES PIÈCES A TRANSMETTRE POUR UN ACCIDENT DE TRAJET</b>
--

► **S'il s'agit d'une première demande :**

- Courrier de l'autorité territoriale** indiquant l'objet de la saisine et les questions précises auxquelles doivent répondre les membres de la CRI
- Fiche de renseignement modèle N°1**
- Déclaration de l'accident** faite par l'agent mentionnant les circonstances exactes des faits ainsi que la date, l'heure, le lieu, le siège des lésions
- Certificat médical initial** établi par le médecin qui procède aux premières constatation des lésions
- Autres certificats médicaux** (prolongation d'arrêt de travail, reprise d'activité, certificat de consolidation ou de guérison...)
- Rapport hiérarchique** sur le bien fondé de la demande qui est le résultat d'une enquête administrative, réalisée par l'employeur, sur les circonstances de l'accident. Il doit préciser les horaires de travail de l'agent le jour de l'accident. **Annexer** les témoignages écrits, le constat amiable, le rapport de police, les tiers en cause...
- Plan de trajet**, qui doit établir clairement (sur une carte)
  - .le trajet emprunté habituellement par l'agent entre le domicile ou le lieu de restauration et le travail
  - .le lieu de l'accident
  - avis de l'employeur sur le trajet
- Autres pièces éventuelles** (rapport d'un médecin agréé saisi par la collectivité...)

► **S'il s'agit de suites ou d'une rechute :**

- Courrier de l'autorité territoriale** indiquant l'objet de la saisine et les questions précises auxquelles doivent répondre les membres de la CRI
- Fiche de renseignement modèle N°1**
- Pièces relatives à l'accident initial** (déclaration d'accident, rapport hiérarchique, certificat médical initial, rapports médicaux)
- PV de la commission de réforme et tous documents postérieurs à ce PV**
  - Certificats médicaux** de prolongation, de rechute, de reprise, final
  - Rapport d'un médecin agréé** établissant le lien entre la rechute et l'accident initial